



Changements de serrures dans les parties communes

Par **Cinqsensedemi**, le **05/01/2012** à **11:01**

Bonjour,

Je souhaite savoir si un membre de conseil syndical, sous prétexte de sécurité, sans la moindre concertation avec les autres membres du conseil syndical et sans la moindre approbation en AG, **peut s'autoriser de changer des serrures et d'en modifier dans les parties commune, quitte à modifier une serrure sur une issue de secours de parking souterrain.**

Cette personne agit comme si elle vivait dans un pavillon, y fait ce qu'elle souhaite avec l'aval de quelques autres copropriétaires.

Quels sont les textes légaux de référence en rapport avec ce genre de comportement.

Merci